

# LES CAHIERS

de la FONDATION

Adrienne et Pierre SOMMER



1

PERSONNES ÂGÉES  
ET MÉDIATION ANIMALE





## L' ACTION DE LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER



La Fondation Adrienne et Pierre Sommer est, aujourd'hui en France, la seule organisation à but non lucratif, privée et indépendante, qui soutient le développement de pratiques fondées sur les interactions positives entre l'humain et l'animal domestique ou familial.

A travers la médiation animale, la Fondation apporte son aide à l'action des professionnels du secteur éducatif, sanitaire, social ou judiciaire, dans leurs différents champs d'intervention.

Au cours des 10 dernières années, elle a soutenu, initié ou coproduit plus de 600 programmes à travers la France dans les champs scientifiques, éducatifs, médico-sociaux et sanitaires.

[www.fondation-apsommer.org](http://www.fondation-apsommer.org)

## ÉDITORIAL

par Guy COURTOIS

Président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer

---

Depuis le lancement de son premier appel à projets, en 2003, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer s'est attachée à soutenir, puis à initier ou coproduire des programmes de recherche et d'action visant à promouvoir le bénéfice que peuvent nous apporter les animaux, là où l'aide humaine seule atteint parfois ses limites.

En quelques années, la médiation animale est véritablement passée du statut d'activité expérimentale à celui de discipline à part entière, dans des univers de plus en plus variés.

Des lieux où, il n'y a pas si longtemps, on n'aurait pas envisagé d'introduire des animaux, sont devenus des terrains d'action après avoir été seulement terrains d'expérimentation.

Avec le soutien de la Fondation, l'école, la prison, l'hôpital et les établissements médico-sociaux intègrent progressivement des activités de médiation animale dans leur fonctionnement.

Les résultats sont tangibles et, dans certains cas, ils sont même spectaculaires. Les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes en sont la démonstration.

Dans ce domaine, la Fondation a véritablement ouvert la voie en soutenant la recherche et en permettant la mise en œuvre de projets de médiation animale au sein des EHPAD\*. Aujourd'hui, la présence d'animaux dans ces lieux de vie n'a plus rien d'exceptionnel.

Le développement de la réflexion et de la recherche, la naissance d'associations spécialisées et l'appui que notre fondation a apporté à des projets répondant à un cahier des charges exigeant ont bouleversé le paysage.

Que le premier opus de la collection pratique des « *Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer* » soit consacré à la médiation animale dans les établissements d'accueil pour personnes âgées est le témoignage de cette nouvelle donne.

C'est parce que les programmes qui y sont mis en place le sont désormais de façon autonome dans leur élaboration et leur financement que nous avons jugé opportun de proposer un outil apportant les informations utiles aux professionnels du secteur, qu'ils soient responsables d'établissement ou intervenants dans les domaines sanitaire et médicosocial.

Ce vade-mecum est un témoignage supplémentaire de notre volonté de faciliter réflexion et action de terrain, d'apporter quelques-unes des clés qui permettent à la médiation animale de prendre toute sa place dans les programmes d'aide aux populations fragilisées psychiquement, physiquement ou socialement.

EHPAD\* : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

# SOMMAIRE

1. DE LA RELATION A LA MEDIATION .....	05
La médiation animale, une relation triangulaire .....	06
L'animal n'est pas le thérapeute .....	07
2. PANORAMA .....	09
Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé .....	10
Des animaux à domicile .....	10
Des animaux en structure d'accueil .....	11
Quels sont les objectifs de la médiation animale ? .....	13
Qui pratique la médiation animale ? .....	13
3. L'APPORT DE LA MEDIATION ANIMALE SUR LE TERRAIN .....	17
Du secours aux indigents à l'accueil des personnes .....	18
La présence animale dans les maisons de retraite .....	19
L'essor des thérapies non-médicamenteuses .....	21
4. LES SOURCES ET RESSOURCES DE LA MEDIATION ANIMALE .....	23
Les types d'accueil de l'animal .....	24
Les objectifs recherchés .....	25
Les grandes étapes de mise en œuvre .....	26
Conclusion .....	29
RESSOURCES .....	30

## PRÉFACE

par Robert Kohler (\*)

Directeur d'EPHAD à Kunheim

---

De l'avis général, une espérance de vie qui progresse constitue une excellente nouvelle, singulièrement dans un pays comme la France où la démographie reste dynamique.

Pourtant, le recul régulier de l'âge moyen du décès pose aussi avec acuité la question de l'entrée en dépendance et de son corollaire, l'accueil des personnes en perte d'autonomie.

La prise en charge des personnes âgées dépendantes ne peut évidemment s'appréhender uniquement sous l'angle de l'hébergement, même si celui-ci s'impose comme une condition sine qua non.

Le statut d'EHPAD, créé en 2002, s'applique à des maisons de retraite médicalisées, capables d'offrir un suivi renforcé (médecin coordonnateur, personnel infirmier) à des résidents privés partiellement, voire totalement, d'autonomie.

Dans cet univers dominé par le curatif, les stratégies non-médicamenteuses quelles qu'elles soient et, plus globalement, la prévention ont d'abord eu du mal à s'imposer comme approche complémentaire. Quant à la médiation animale, peu connue et reconnue il y a une quinzaine d'années encore dans l'arsenal thérapeutique, confronté à des contraintes fortes de sécurité sanitaire, elle a subi un effet retard qu'elle comble aujourd'hui rapidement.

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer, en soutenant la création et la mise en œuvre de nombreux programmes coordonnés de médiation animale, a très largement contribué à la présence de l'animal au sein des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Ce premier numéro des « Cahiers » est destiné à illustrer l'intérêt de cette approche au sein des établissements par quelques pratiques parmi les plus significatives pour en tirer les principaux enseignements.

(\*) Robert Kohler, est pionnier de la médiation animale en établissement d'accueil pour personnes âgées. Directeur d'EHPAD à Kunheim (Haut-Rhin) soutenu par la Fondation il a conduit, en 2005 puis 2010, deux enquêtes permettant de connaître la réalité de la présence animale en milieu institutionnel. Robert Kohler est l'auteur de « *Etat des lieux de la médiation animale dans les maisons de retraite* », ouvrage qui recense et analyse les bonnes pratiques dans ce domaine.



# 1

## DE LA RELATION À LA MÉDIATION

**L'**habitude de voir cohabiter l'Homme et l'Animal est à tel point ancienne qu'il peut paraître paradoxal de souligner aujourd'hui les effets positifs des liens qui nous unissent. Certes, les premiers animaux domestiqués - ou du moins apprivoisés - témoignaient d'abord d'une relation strictement utilitaire qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui, même si le chien – pour ne parler que de lui – paie toujours son tribut à la collectivité [chien d'assistance, chien d'avalanche, chien dépisteur de cancers, mais aussi chien anti-émeute ou anti-drogue...]. Au-delà de ce rôle remarquable, s'est progressivement imposé l'apport bénéfique des animaux familiers ou domestiques à des populations en difficulté.

## La médiation animale, une relation triangulaire

La présence conjuguée d'un animal et d'un tiers expérimenté est de plus en plus souvent partie prenante des actions éducatives, sociales et pédagogiques.

**Ce que l'on nomme « médiation animale »** est au cœur de cette problématique qui doit combiner l'exploitation programmée des capacités d'aide de l'animal et la finesse d'une relation tissée entre des êtres vivants.

L'objectif assigné aux actions de médiation animale est d'abord de **renforcer et compléter l'action entreprise par les professionnels** en faveur de populations confrontées à des handicaps sociaux, physiques, mentaux, sensoriels ou psychiques.

La qualité de l'apport de l'animal médiateur dans un programme de prise en charge repose ainsi sur la pertinence des objectifs et des moyens permettant d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer l'action entreprise.

Les activités de médiation animale sont, pour l'immense majorité d'entre elles, désormais portées par des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales dont l'évolution professionnelle et technique permet quotidiennement de réussir l'interaction efficacité/affectivité.



## L'animal n'est pas le thérapeute

L'exploitation des effets bénéfiques de la relation qu'entretiennent l'Homme et l'Animal a parfois donné lieu à des confusions préjudiciables à la juste reconnaissance de la pratique de la médiation animale.

**Le terme « zoothérapie »**, hérité des premiers travaux outre-Atlantique et encore utilisé dans certains pays pour des raisons historiques, a ainsi pu laisser croire que les interactions recherchées constituaient à elles seules une technique de soin.

Or, l'animal n'est pas le thérapeute ! **Autant que le choix de l'animal (chien, cheval, âne...), la profession initiale de l'intervenant(e) s'avère déterminante** : orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, infirmier, animateur ou travailleur social, au sein ou non d'une équipe pluridisciplinaire, les qualifications à acquérir et mettre en œuvre pourront être différentes.

Ce sont ces qualifications complémentaires à la profession initiale qu'il s'agit maintenant de faire reconnaître en tant que telles pour lever définitivement toute ambiguïté sur ce que recouvre la médiation animale.

Mise à part l'exception notable **de la certification professionnelle «d'équicien»**, inscrite en 2014 au répertoire des métiers, la reconnaissance officielle et juridique des formations demeure la pierre d'achoppement du développement de la médiation animale au service des populations confrontées à des handicaps sociaux, physiques, sensoriels ou psychiques.

**Pour que la médiation animale s'affirme comme une véritable discipline**, la priorité est donc moins aujourd'hui d'ajouter des formations aux formations mais bien d'œuvrer pour que la professionnalisation délimite et structure des champs de compétence, éclaire les rôles et les fonctions d'acteurs capables d'intervenir auprès de populations diverses [personnes âgées, jeunes autistes, trisomiques, exclus, détenus, etc.].





# 2

## PANORAMA

**L**a France compte aujourd'hui 66,6 millions d'habitants, dont 12,6 millions ont plus de 65 ans et 6 millions ont dépassé les 75 ans. Depuis le milieu du siècle dernier, le nombre des 85 ans et plus est passé de 200 000 à 1,7 million.

Notre espérance de vie, qui augmente en moyenne de 3 mois chaque année, définit les bases d'un enjeu sociétal majeur que l'on peut résumer en une seule projection démographique : selon l'INSEE\*, une petite fille qui naît en 2017 a une chance sur deux de souffler ses bougies d'anniversaire en 2117...

Si la durée de vie globale s'allonge, la durée de vie en bonne santé ne suit pas mécaniquement la même progression. Selon Eurostat, celle-ci est passée de 61,5 ans à 63,4 ans pour les hommes entre 2004 et 2014 et à même légèrement régressé chez les femmes, de 64,3 ans à 64,2 ans.

\* INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

## Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

Comment expliquer ce décalage alors que les techniques médicales s'affinent et que les comportements de prévention gagnent toutes les strates de la société ? **D'abord parce que les critères de calcul des deux espérances de vie, l'une en durée, l'autre en qualité, ne reposent pas sur des bases homogènes.**

Ainsi selon l'INSERM\* : « Il est probable que les gens, mieux informés aujourd'hui au sujet de leur état de santé réel, signalent davantage de problèmes de santé chroniques et à des stades plus précoces ».

Très logiquement en outre, le dépistage et la prise en charge plus fréquents des maladies (cancers, diabète, hypertension, etc.) impactent négativement l'espérance de vie en bonne santé et positivement la durée de vie globale.

**Avant 80 ans, la vie en maison de retraite reste une exception** : 97% des septuagénaires résident en effet à domicile (Insee Première n°1620 – novembre 2016). Au-delà, si la vie en institution apparaît, elle est cependant loin d'être la norme : neuf octogénaires sur dix et sept nonagénaires sur dix habitent chez eux ou avec leurs enfants et, à 100 ans, une personne sur deux vit encore à domicile.

Depuis 1999, la part des personnes en institution est d'ailleurs restée quasiment stable pour les centenaires et a même légèrement diminué pour les plus jeunes.

## Des animaux à domicile

La vie à domicile étant le cas le plus fréquent, le pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans possédant au moins un animal de compagnie reste important (27,3% ie TNS Sofres pour Mars Petcare 2014).

Les contraintes quotidiennes liées à la possession de certains animaux (promenades, repas, jeu...) sont autant d'arguments qui peuvent – apparente contradiction – plaider en faveur des animaux. **La présence d'un animal au domicile permet bien sûr à la personne âgée d'entretenir le plus longtemps possible ses capacités d'autonomie physique et psychique**, de conserver un certain rythme de vie (se lever, se laver, préparer à manger, sortir...), mais aussi de continuer à se sentir utile et à communiquer si elle est isolée.

Lorsque la possession d'un animal de compagnie n'est plus possible ou plus souhaitée, des programmes spécifiques peuvent être mis en place. C'est alors **l'animal qui est amené par un intervenant au domicile de la personne âgée** pour lui proposer des activités de stimulation adaptées à son niveau d'autonomie.

\*INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

## LES ANIMAUX VIENNENT À DOMICILE

La ville de Versailles a mis en place depuis 2010 un dispositif local de chiens visiteurs permettant de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Deux chiens rendent visite à une dizaine de personnes une à deux fois par quinzaine. Les promenades, les conversations autour de l'animal, les caresses ou le jeu renouent le lien social.

La présence de l'animal stimule la motricité, améliore l'orientation, fait s'exercer la mémoire et renforce le sentiment d'utilité. Pour cette initiative, la ville de Versailles a reçu le label « Bien vieillir – vivre ensemble ».



## Des animaux en structure d'accueil

**Près de la moitié des maisons de retraite acceptent aujourd'hui les animaux de compagnie de leurs résidents**, à condition toutefois qu'ils soient en mesure de s'en occuper eux-mêmes et que ne soient pas occasionnées de nuisances...

Une personne âgée qui fait son entrée en EHPAD souffrant généralement déjà d'une diminution de ses capacités physiques ou cognitives, cette condition ne peut pas toujours être remplie (étant donné leur âge et leur degré d'autonomie, la proportion de nouveaux résidents possédant un animal est d'ailleurs faible).

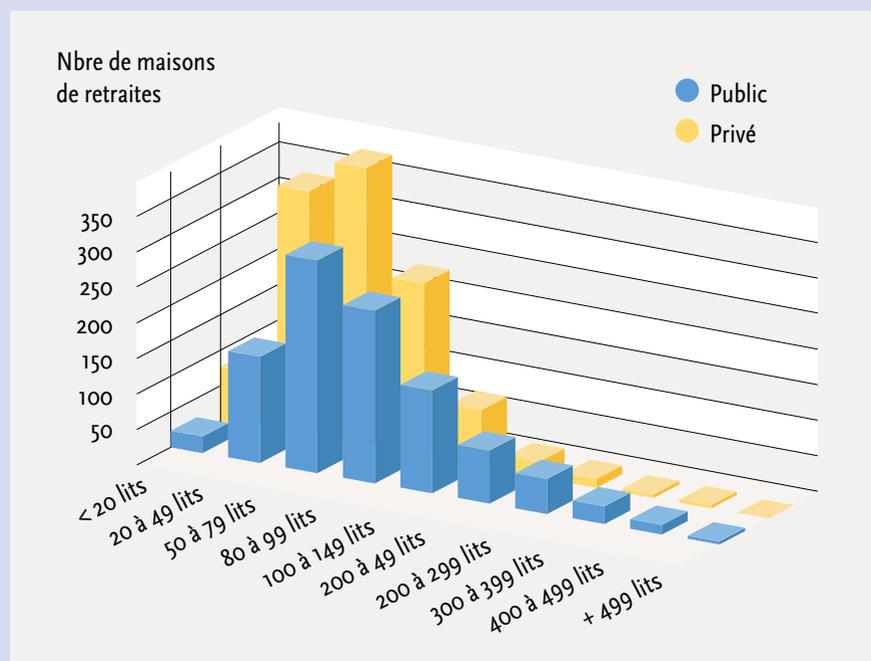
Dans son « *État des lieux de la médiation animale dans les maisons de retraite* », Robert Kohler recense de manière exhaustive les différentes formes de présence animale dans les maisons de retraite, qu'il s'agisse de présence permanente (animal intégré à la structure), ou ponctuelle (par le biais notamment d'associations de chiens visiteurs, voire d'animaux des familles lors des visites de leurs proches hébergés).

Lorsque la présence de l'animal (principalement un chien) relève d'un programme construit de médiation animale, les résidents peuvent participer à des activités visant à préserver leur autonomie physique et psychique.

## PRÉSENCE ANIMALE DANS LES MAISONS DE RETRAITE

	NOMBRE TOTAL	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
CHIENS	765	522	243
CHATS	1 421	780	641
OISEAUX	580	312	268
POISSONS	487	265	222
AUTRES	576	310	266

## PRÉSENCE ANIMALE SELON LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT



Étude Kohler 2010

## Quels sont les objectifs de la médiation animale ?

Les problématiques associées au vieillissement sont nombreuses et variées et la médiation animale n'est évidemment pas la panacée qui permettrait seule de les effacer.

Les relations Homme / Animal entrent cependant dans le cadre des thérapies non-médicamenteuses telles que la Haute Autorité de Santé les a définies.

**Elles n'ont pas vocation à se substituer systématiquement aux thérapies médicamenteuses qui demeurent essentielles**, notamment dans le traitement de pathologies physiques ou psychiques lourdes.

La médiation animale peut ainsi être associée en renfort à certaines prescriptions médicamenteuses ou être pratiquée seule en lien avec des approches médicales et paramédicales.

Dans tous les cas, la mise en œuvre d'un programme de médiation animale auprès des personnes âgées poursuit un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Développer ou restaurer les fonctions cognitives et psychomotrices
- Améliorer ou restaurer l'estime de soi
- Stimuler la sensorialité
- Prendre du plaisir à être et agir avec l'animal
- Mettre en place une dynamique relationnelle importante
- Améliorer les capacités de vigilance
- Diminuer la fatigabilité.

## Qui pratique la médiation animale ?

Nous l'avons signalé dès les premières pages de ces Cahiers de la Fondation : l'animal n'est pas le thérapeute mais le médiateur intervenant auprès de personnes confrontées à des handicaps physiques, sensoriels, psychiques ou sociaux, sous la responsabilité d'un professionnel de la santé, du médico-social ou du social.

**La profession initiale du futur intervenant en médiation animale peut s'avérer déterminante**: selon qu'on interviendra en tant qu'orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, infirmier, animateur ou travailleur social, au sein ou non d'une équipe multidisciplinaire, les qualifications à acquérir en médiation animale seront différentes.

**De même, la possibilité ou le choix de travailler avec tel ou tel animal**, en fonction de la population concernée, du type de handicap et de structure conditionnera la forme et le contenu du programme envisagé.

Dans un paysage où **la médiation animale apparaît comme une « sur-spécialité » professionnelle**, le problème de la formation se pose désormais avec acuité. Il n'existe encore aucune reconnaissance officielle et juridique de la médiation animale en tant que métier.

**La principale difficulté ne se situe cependant pas au niveau du volume d'offre des formations** : celles-ci existent en grand nombre mais se caractérisent encore par leur disparité et leur qualité. Privées ou universitaires, en médiation animale ou en zoothérapie, à l'intérieur ou à l'extérieur de nos frontières, au sein ou non des Instituts de formation des travailleurs sociaux : la Fondation Adrienne et Pierre Sommer en a recensé 56 (vs 40 en 2012).

En l'absence de définition claire des compétences exigées et validées pour intervenir auprès de populations confrontées à des handicaps de nature très diverse, la médiation animale reste ainsi considérée davantage comme une pratique que comme une discipline à part entière.



© Daniel Berthelot



## CONDITION DE L'EFFICACITÉ FORMER LES CHIENS ET LES HOMMES

De nombreuses associations, locales ou nationales, proposent aux structures d'accueil de bénéficier de la présence d'un chien, « chien visiteur » ou « chien collectif ».

Les caractéristiques de l'animal, comme la qualification de la personne référente peuvent ainsi être sensiblement différentes. Pour cette dernière, une formation de quelques jours seulement peut être exigée (par exemple un bénévole intervenant avec son propre animal) alors qu'une formation au long cours pourra être nécessaire (travail structuré en institution avec chien collectif).

La diversité de « l'offre » existant localement dans ce domaine nécessite donc de la part de l'initiateur d'un programme de médiation animale une certaine prudence.

L'association nationale HandiChiens, organisation pionnière de l'éducation de chiens d'assistance en France, a la particularité de former également les référents qui souhaitent inclure l'animal dans leur pratique professionnelle.

Handi-chiens confie chaque année plus d'une trentaine de chiens d'assistance, dits « d'accompagnement social » à des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

## THÉRAPEUTIQUES NON MÉDICAMENTEUSES : ENTRE PRATIQUES ET PRÉCONISATIONS

En avril 2011, la Haute Autorité de Santé (HAS) a rendu public un rapport qui fait le bilan du développement de la prescription des thérapeutiques non médicamenteuses en France.

Le rapport fait le constat d'un recours insuffisant aux thérapeutiques non médicamenteuses dans leur ensemble, par rapport aux préconisations des autorités scientifiques et des agences sanitaires.

Dans le même temps, la HAS souligne les difficultés méthodologiques rencontrées dans l'évaluation comparatives des thérapeutiques non médicamenteuses : « Ces difficultés méthodologiques » (absence de double aveugle et/ou de groupe de contrôle) « ont comme conséquence le fait que les recommandations en la matière sont associées à un faible niveau de preuve ».

Haute Autorité de Santé (2011). Développement de la prescription de thérapeutiques non médicamenteuses validées.



# 3

## L'APPORT DE LA MÉDIATION ANIMALE SUR LE TERRAIN

**E**n France, les premières institutions d'accueil de personnes dépendantes médicalement et/ou socialement apparaissent dès le moyen-âge avec les hospices (création de l'Hôtel Dieu à Paris en 651).

Si, au concept de charité qui présidait alors à leur création se sont heureusement substitués aujourd'hui ceux d'assistance et de solidarité, l'image attachée aux structures d'accueil reste encore peu ou prou marquée par l'histoire.

Est-ce la rigidité d'une certaine vision du passé qui en est la cause ? En tout cas, malgré les profonds bouleversements qu'a connus notre société, malgré les spectaculaires transformations de la médecine et des sciences cognitives, de nombreux interdits ont perduré, se sont même parfois renforcés à mesure que les notions de sécurité et d'hygiène progressaient.

Dans ce paysage contrasté, à la fois favorable et hostile, l'ouverture des institutions à la présence animale peut sembler tardive. Cet état de fait ne doit pas pour autant être entièrement imputé aux lenteurs administratives : l'apparition structurée de la médiation animale dans l'univers de la prise en charge du handicap physique, mental et social ne date que de la fin des années soixante-dix.

## Du secours aux indigents à l'accueil des personnes

En 1993, il restait encore en France 24 000 lits d'hospices non reconvertis. Aujourd'hui, le paysage des structures d'accueil pour personnes âgées reflète une grande diversité de types d'établissements dont les vocations diffèrent considérablement. Les 2 principales variables qui permettent de classer ces types d'établissement sont d'une part le degré d'autonomie plus ou moins important des résidents qu'ils accueillent et d'autre part l'intensité du suivi médical qu'ils proposent.

### NOMBRE DE STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES ET NOMBRE DE PLACES INSTALLÉES, SELON LA CATÉGORIE DÉTAILLÉE D'ÉTABLISSEMENTS. SITUATION AUX 31 DÉCEMBRE 2007, 2011 ET 2015

Catégorie d'établissement et le statut juridique	Nombre de structures		Places installées		Évolution 2011/2015 (en %)	
	2011	2015	2011	2015	Nombre de structures	Nombre de places
<b>EHPAD, dont :</b>	<b>7 206</b>	<b>7400</b>	<b>565 540</b>	<b>600 380</b>	<b>2,7</b>	<b>6,2</b>
EHPAD privés à but lucratif	1 673	1769	117 820	132 430	5,7	12,4
EHPAD privés à but non lucratif	2 210	2 287	159 610	171 750	3,5	7,6
EHPAD publics	3 323	3 344	288 110	296 200	0,6	2,8
<i>dont EHPAD publics hospitaliers</i>	1 179	1 187	128 680	129 700	0,7	0,8
<i>dont EHPAD publics non hospitaliers</i>	2 144	2 157	159 430	166 500	0,6	4,4
<b>Logements-foyers, dont</b>	<b>2 241</b>	<b>2 267</b>	<b>108 680</b>	<b>109 250</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>
Logements-foyers privés à but lucratif	83	92	3 620	4040	10,8	11,6
Logements-foyers privés à but non lucratif	617	632	29 820	29 610	2,4	-0,7
Logements-foyers publics	1 542	1 543	75 240	75 590	0,1	0,5
<b>EHPA non-EHPA, dont :</b>	<b>337</b>	<b>338</b>	<b>9 570</b>	<b>8 500</b>	<b>0,2</b>	<b>-11,2</b>
EHPA privés à but lucratif	104	62	2 710	1 680	-40,6	-38,0
EHPA privés à but non lucratif	180	205	5 190	5 010	13,8	-3,5
EHPA publics	53	71	1 670	1 810	34,2	8,4
<b>USLD*</b>	<b>625</b>	<b>596</b>	<b>34 720</b>	<b>33 860</b>	<b>-4,6</b>	<b>-2,5</b>
<b>Autres*</b>	<b>71</b>		<b>1 280</b>			
<b>Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées</b>	<b>10 481</b>	<b>10 601</b>	<b>719 790</b>	<b>751 990</b>	<b>1,1</b>	<b>4,5</b>

\* Établissements de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

\*\* Résidences d'hébergement temporaire (catégorie inexistante en 2015) et établissements expérimentaux (classés dans les EHPA en 2015).

**Lecture** > Au 31 décembre 2015, 7400 EHPAD disposent de 600 380 places d'accueil.

**Note** > Les logements-foyers sont devenus, à partir du 1er janvier 2016, des résidences autonomes.

**Champ** > Établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour, France métropolitaine • DROM (hors Mayotte).

**Sources** > DREES, enquêtes EHPA 2011, 2015.

## La présence animale dans les maisons de retraite

Il existe peu d'enquêtes permettant de quantifier la présence animale dans les établissements d'accueil pour personnes âgées, quelles que soient leurs caractéristiques (privés, publics, médicalisés ou non).

Après une première approche réalisée en 1994 dans le cadre d'une thèse vétérinaire, deux enquêtes menées par Robert Kohler avec le soutien de la Fondation A et P Sommer - l'une en 2005 et l'autre en 2010 - ont permis d'en compléter les résultats.

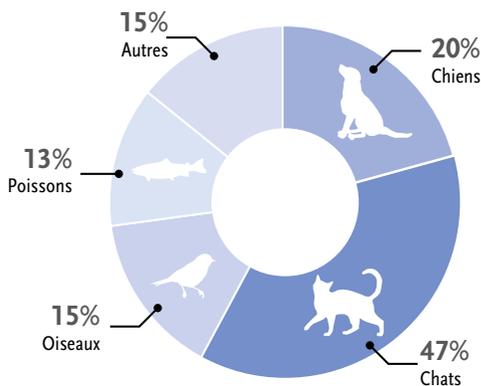
L'enquête de 2005 montrait une présence animale (chiens, chats, oiseaux, poissons) dans 2 226 établissements mais 942 établissements n'en comptaient qu'un (les autres pouvaient posséder plusieurs espèces).

**C'est dans les établissements de taille moyenne (environ 80 lits) que le taux de présence animale était le plus important.**

L'enquête de 2010 a permis d'actualiser les résultats obtenus 5 années plus tôt.

L'un des objectifs portait sur l'estimation de la présence de chiens. 765 établissements bénéficiaient à l'époque de cette présence, soit près de 10% des structures interrogées.

### Proportion des espèces animales dans les établissements ayant une présence permanente



## « LES GALLINETTES » DE MARLY

### Un poulailler citoyen dans les maisons de retraite

A Marly, près de Valenciennes, deux maisons de retraite, Les Magnolias et Les Jardins de Cybèle, accueillent depuis 2014 des locataires d'un nouveau genre : des petites poules soie noire. A l'origine de ce projet, l'association Marly ma petite planète qui a fabriqué de petits poulaillers en bois pour réduire les déchets mais aussi pour apporter de la vie supplémentaire dans les maisons de retraite dont les poulettes sont effectivement devenues des «stars».

Les personnes âgées sortent pour leur rendre visite et leur donner du pain. Même les patients en unité Alzheimer en profitent car elles peuvent voir les animaux sous leurs fenêtres pour leur rappeler leur enfance à la campagne. Le projet crée en outre un lien avec la ville puisque les deux EHPAD sont des « référents poulaillers » : les habitants qui veulent installer un poulailler chez eux peuvent venir visiter ceux des maisons de retraite pour s'en inspirer.



© Pixabay

## AU CHU DE NÎMES

### Le cheval contre la dépression

Au CHU de Nîmes, les personnes âgées hospitalisées pour dépression se rendent tous les mardis au domaine équestre de Maruejols pour des séances de médiation équine. Cette approche, déjà peu répandue en maison de retraite, est innovante pour des patients âgés traités en CHU.

Les bienfaits du programme se ressentent aussi sur le plan des relations interpersonnelles. De retour dans le service, les personnes qui ont participé pendant deux ou trois semaines nouent des liens, privilégient les conversations ensemble et s'assoient le plus souvent côte à côte à table, ce qui peut favoriser la prise des repas. Pour mesurer l'impact des séances sur le moral des personnes âgées, des grilles pré et post évaluation ont été élaborées par des étudiantes en psychologie pour leur cas de fin d'étude.



© Cluzeau

# L'ESSOR DES THÉRAPIES NON-MÉDICAMENTEUSES

Près d'un quart des places disponibles en EHPAD dépendent du secteur privé. L'un des opérateurs majeurs du secteur, le groupe Korian, développe une réflexion sur le « bien vieillir » et met notamment en place une stratégie d'approche non-médicamenteuse. Aude Letty, déléguée générale de la Fondation du Bien Vieillir Korian nous en explique la teneur.

## **Pourquoi la Fondation du Bien Vieillir Korian travaille-t-elle sur les approches non-médicamenteuses ?**

L'avancée en âge constitue un redoutable défi adressé à nos sociétés : ce qui est en jeu n'est pas uniquement la qualité des soins apportés aux personnes âgées mais, plus largement, leur qualité de vie. La Fondation du Bien Vieillir Korian a été créée pour faire évoluer les connaissances, accompagner les professionnels dans l'exercice de leur métier et améliorer le quotidien et la prise en charge des personnes âgées. Depuis plus de quatre ans, nous conduisons des recherches sur les thérapies non médicamenteuses afin d'évaluer l'intérêt de ces approches dans le bien-être, la qualité de vie et le maintien des capacités cognitives des résidents.

## **La médiation animale entre-t-elle dans vos stratégies d'action ?**

Bon nombre de nos établissements accueillent déjà des animaux ou favorisent leur contact avec les résidents. Ce peuvent être les animaux des résidents eux-mêmes lorsqu'ils sont en mesure de s'en occuper, ceux de leur famille en visite, des animaux de ferme à proximité en secteur rural, des visites au club hippique du coin, etc. Nous sommes évidemment convaincus des bénéfices que peuvent générer les relations humain – animal mais il faut prendre en compte une nécessité : permettre la transposition d'un programme dans la vie quotidienne de n'importe lequel des 330 EHPAD Korian...

(\*)[www.fondation-korian.com](http://www.fondation-korian.com)



# 4

## LES SOURCES ET RESSOURCES DE LA MÉDIATION ANIMALE SUR LE TERRAIN

**C**'est une évidence qui ne manque pas d'apparaître cruellement à ceux qui l'auraient ignorée : un projet de présence animale dans un établissement d'accueil pour personnes âgées ne s'improvise pas. Certaines étapes-clés doivent impérativement être respectées pour donner à ce projet les plus grandes chances de succès. Les difficultés le plus souvent rencontrées doivent être connues, comme les moyens de les lever. C'est ce que ce chapitre veut évoquer, sans nullement prétendre à l'exhaustivité.

## Les types d'accueil de l'animal

### Les animaux des résidents

L'entrée en institution concerne des personnes de plus en plus âgées et dépendantes. L'accueil de son animal de compagnie dépend d'abord de la capacité à s'en occuper soi-même ;

### Les animaux « visiteurs »

Deux possibilités peuvent être offertes aux résidents :

- Les visites de membres de la famille avec leur propre animal de compagnie, ou celui de la personne âgée si celle-ci le leur avait confié ;
- Les visites organisées par des associations accompagnées d'animaux sélectionnés en lien avec un professionnel de l'établissement.

### Les animaux « collectifs »

Différents objectifs peuvent être poursuivis dans l'accueil d'un animal collectif :

- Pallier l'absence des animaux des résidents en tenant alors un simple rôle de compagnie. Il peut s'agir d'un chien, d'un chat, d'oiseaux ou de poissons, à condition que les règles d'hygiène et de sécurité soient scrupuleusement respectées. La présence animale ne doit pas alourdir la charge de travail du personnel ;
- Occuper le rôle d'auxiliaire thérapeutique en stimulant des réactions positives chez des personnes physiquement et/ou psychiquement dépendantes. Dans ce cas l'animal, impérativement éduqué pour participer à des séances de travail programmées, est placé sous l'autorité d'une ou des personne[s] référente[s] de l'établissement.

**D'où l'importance d'élaborer au préalable un projet qui réunisse tous les acteurs de l'établissement.**



© Pixabay

## Les objectifs recherchés

Tous les établissements d'accueil pour personnes âgées partagent les mêmes préoccupations : maintenir le plus longtemps possible les capacités physiques et psychiques de résidents, leur redonner une utilité sociale et le désir de vivre. Les résultats attendus de la présence d'un animal éduqué au sein d'un établissement se situent ainsi à plusieurs niveaux :

### Sur le plan moteur

Certains résidents n'ont plus qu'une mobilité réduite. Le chien éduqué peut les stimuler et préserver leur capacité de déplacement.

### Sur le plan psychomoteur

Outre l'entretien de la mobilité, le chien permet de travailler la coordination, la mobilisation des membres (brossage, caresses, jeu...).

### Sur le plan sensoriel

Contact physique, chaleur corporelle, odeur, aboiements, suivi visuel, constituent de puissants stimulants pour des personnes souffrant de perturbations sensorielles.

### Sur le plan de la communication et du langage

Se faire comprendre du chien nécessite des efforts d'élocution, mais les séances favorisent aussi les échanges entre résidents eux-mêmes et le personnel soignant.

### Sur le plan de la compréhension et de l'élaboration de la pensée

Le travail avec le chien permet l'apprentissage et le bon usage des ordres mais incite à la verbalisation, fixe aussi des repères dans la journée pour rester en lien avec le concret.

### Sur le plan de l'ajustement des comportements

Les capacités d'apaisement du chien permettent d'aider à réduire les tensions les angoisses et l'agressivité, régulent les troubles du comportement de certains résidents.

### Sur le plan de la vie affective et relationnelle

L'animal permet de retisser un lien affectif souvent distendu. Il aide à rompre un sentiment de solitude et d'isolement, favorise l'animation de groupe.

# LES GRANDES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Il est généralement admis qu'un projet de médiation animale peut demander un délai de préparation de 18 mois à 2 ans.



## MÉTHODOLOGIE D'INTRODUCTION D'UN CHIEN ÉDUQUÉ

- 1 Initiative du projet d'accueil d'un chien éduqué**
  - Définition des principaux objectifs recherchés
  - Grandes lignes des modalités de mise en œuvre
- 2 Présentation et concertation**
  - Présentation du projet aux instances hiérarchiques
  - Concertation avec les résidents, le personnel, les familles, etc.
- 3 Mise en conformité avec la législation**
  - Hygiène et sécurité sanitaire
- 4 Bouclage du dossier administratif et financier**
  - Budget prévisionnel d'entretien usuel (nourriture, matériel, frais vétérinaires, assurances...)
  - Frais de formation
- 5 Accords administratifs et mise en œuvre**
  - Adaptation éventuelle du calendrier de mise en œuvre du programme
- 6 Suivi du programme et évaluation**
  - Recueil des avis et critiques des différents intervenants et publics
  - Evaluation du programme selon calendrier et ajustements éventuels

Chacune des étapes de la méthodologie ci-contre génère les obstacles auxquels tout initiateur de projet de médiation animale risque inévitablement de se heurter.

**Parmi elles, la phase de concertation avec les résidents, le personnel, les bénévoles et les familles est évidemment totalement nécessaire** mais ces étapes méthodologiques intègrent également au moins deux conditions *sine qua non* dans l'accueil d'un animal au sein de l'institution :

- la mise en conformité avec la législation sur le plan de l'hygiène et de la sécurité sanitaire (indispensables auprès de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé)
- la viabilité financière du projet

**La mise en conformité sur le plan de l'hygiène et de la sécurité sanitaire** a été redéfinie par **un document de référence** publié par le Réseau national de prévention des infections associées aux soins en novembre 2016 (« Prévention du risque Infectieux et médiation/présence animale en établissements médico-sociaux et établissements de santé »).

**Dans le plan de financement à réaliser**, il faut non seulement intégrer les frais d'entretien usuels de l'animal (nourriture, ustensiles et matériels) et les frais de santé (frais vétérinaires) mais également les frais de formation du personnel et la contribution à l'éducation préalable du chien (participation aux charges de l'association).



## « LA SALAMANDRE », À LUSIGNY-SUR-BARSE DANS L' AUBE Un des projets soutenus par la Fondation A et P Sommer

« La Salamandre » est a priori un EPHAD comme les autres, accueillant 70 personnes, avec une unité Alzheimer et devant affronter les mêmes difficultés que des structures comparables. Comme souvent, c'est le dynamisme de sa direction qui a fait la différence et la rigueur de la méthode employée qui a abouti au montage d'un programme de médiation animale de qualité.



© La Salamandre

Avant de prendre la tête de La Salamandre son directeur, M. Hubert, avait dirigé plusieurs dispositifs sociaux qui lui avaient permis de mettre en œuvre des activités de médiation équine, celles-ci ne pouvant cependant évidemment être reconduites telles quelles dans une structure d'accueil pour personnes âgées.

Avec la psychologue de l'établissement, il avait eu l'occasion de remarquer que certaines familles venaient visiter leurs proches, accompagnées d'un animal et que cette présence suscitait toujours de l'intérêt et de la gaieté.

Pour financer sa formation et celle de la psychologue de l'établissement, M. Hubert a sollicité un sponsor local et permis ainsi de boucler le projet.

Un « Laurier » de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer a été décerné au programme en 2016.

## Conclusion

Les établissements d'accueil pour personnes âgées ont été parmi les premiers à permettre la présence animale en leur sein. Alors que la réglementation régissant l'accueil des animaux en secteur sanitaire reste relativement restrictive (après toutefois avoir été totalement impossible dans l'enceinte des structures hospitalières), celle qui concerne l'accueil des animaux en secteur social et médico-social s'est considérablement assouplie.

Aujourd'hui, accepter les animaux de compagnie dans les EHPAD ou d'autres structures médico-sociales relève d'abord d'une décision du directeur de l'établissement, après avis circonstancié du correspondant pour la lutte contre les infections associées aux soins et/ou de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène.

Les capacités à mener un programme de médiation animale dépend donc moins désormais de la bonne volonté de l'administration que de la capacité à réunir les conditions de réussite d'une action de ce type : une prise de conscience des bénéfices réels de la présence animale en EHPAD mais aussi des difficultés qui y sont attachées, un appel à des professionnels de la discipline, le recours à une formation sérieuse des équipes, la recherche éventuelle de partenaires locaux pour boucler le financement du projet et assurer sa pérennité.

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer continue pour sa part à apporter son soutien au développement de la médiation animale auprès des personnes âgées. Elle le fait principalement désormais dans le cadre de programmes de recherche qu'elle initie au sein de son Observatoire de la Médiation animale ou auxquels elle s'associe. Elle le fera également par la création d'outils d'aide à la méthodologie dont ces « Cahiers » sont le premier témoignage.

# RESSOURCES

## 1. THESES, MEMOIRES, OUVRAGES

- **Médiation animale et trouble psycho-comportementaux de la démence. évaluation en unité de vie protégée.**

Laëtitia COLNEY – Thèse de médecine – 2015

<http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.php?fonds=documents&page=1&record=236>

- **Efficacité de la thérapie assistée par l'animal sur les symptômes psychologiques et comportementaux de la démence**

Jean-Marie SILLOU – Thèse de Doctorat de psychologie – 2016

<http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.php?fonds=documents&page=1&record=251>

- **L'activité associant l'animal : une solution pour lutter contre l'apathie des DTA ?**

Clémentine SALICETI - Mémoire d'orthophonie – 2011

<http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.php?fonds=documents&q=&page=1&record=184>

- **Maladie d'Alzheimer et médiation animale : quel impact sur les troubles du comportement ?**

Guillaume CANO – Mémoire de fin d'études diplôme d'ergothérapeute  
Lauréat Prix Marie-Claude Lebreton 2014

<http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.php?fonds=documents&page=1&record=226>

- **Jamais sans mon chien. La relation entre la personne âgée et son animal de compagnie face à l'entrée en résidence collective**

Judicaëlle BERGOT – Mémoire de diplôme Assistante sociale  
Lauréate Prix Marie-Claude Lebreton 2010

<http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.php?fonds=documents&q=&page=1&record=122>

- **L'activité associant l'animal : une thérapie non médicamenteuse pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer**

Sarah FORGET : Travail doctorale en cours (2016-2019) en psychologie, soutenu par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer

- **Les activités associant l'animal en milieu sanitaire, social et médico-social : l'approche démographique, juridique et managériale**

Robert KOHLER – 2009

- État des lieux de la médiation animale dans les maisons de retraite.  
De la théorie vers la conception d'un cahier des charges.

Robert KOHLER – 2012

## 2. ARTICLES

- **Médiation animale et maladie d'Alzheimer : bénéfices sur l'apathie des malades en institution**

Edwin GARZON, Jean-Marie SILLOU – 2014

La Revue de Gériatrie <http://www.revuedegeriatrie.fr/index.php>

- **Les effets thérapeutiques de l'animal en EHPAD**

A.J. VAILLANT-CISZEWICZ, R. ROSSI, A. QUADAR, J. PALAZZOLO

Revue NPG Neurologie – Psychiatrie – Gériatrie – Avril 2017

[http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.](http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.php?fonds=articles&q=&page=1&record=483)

[php?fonds=articles&q=&page=1&record=483](http://documentation.fondation-apsommer.org/fiche.php?fonds=articles&q=&page=1&record=483)



Rédaction : STRAT&JD – Jacques Draussin

Conception et réalisation graphique : Christian Scheibling



**FONDATION  
A et P SOMMER**

**SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE**

*Avec l'animal, vers la vie*

Créée en 1971 la Fondation Adrienne et Pierre Sommer est aujourd'hui la seule organisation à but non lucratif, privée et indépendante à soutenir le développement de pratiques fondées sur les interactions humain – animal.

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer est membre de l'International Association of Human-Animal Interaction Organizations (IAHAIO).



[www.fondation-apsommer.org](http://www.fondation-apsommer.org)

[contact@apsommer.org](mailto:contact@apsommer.org)